

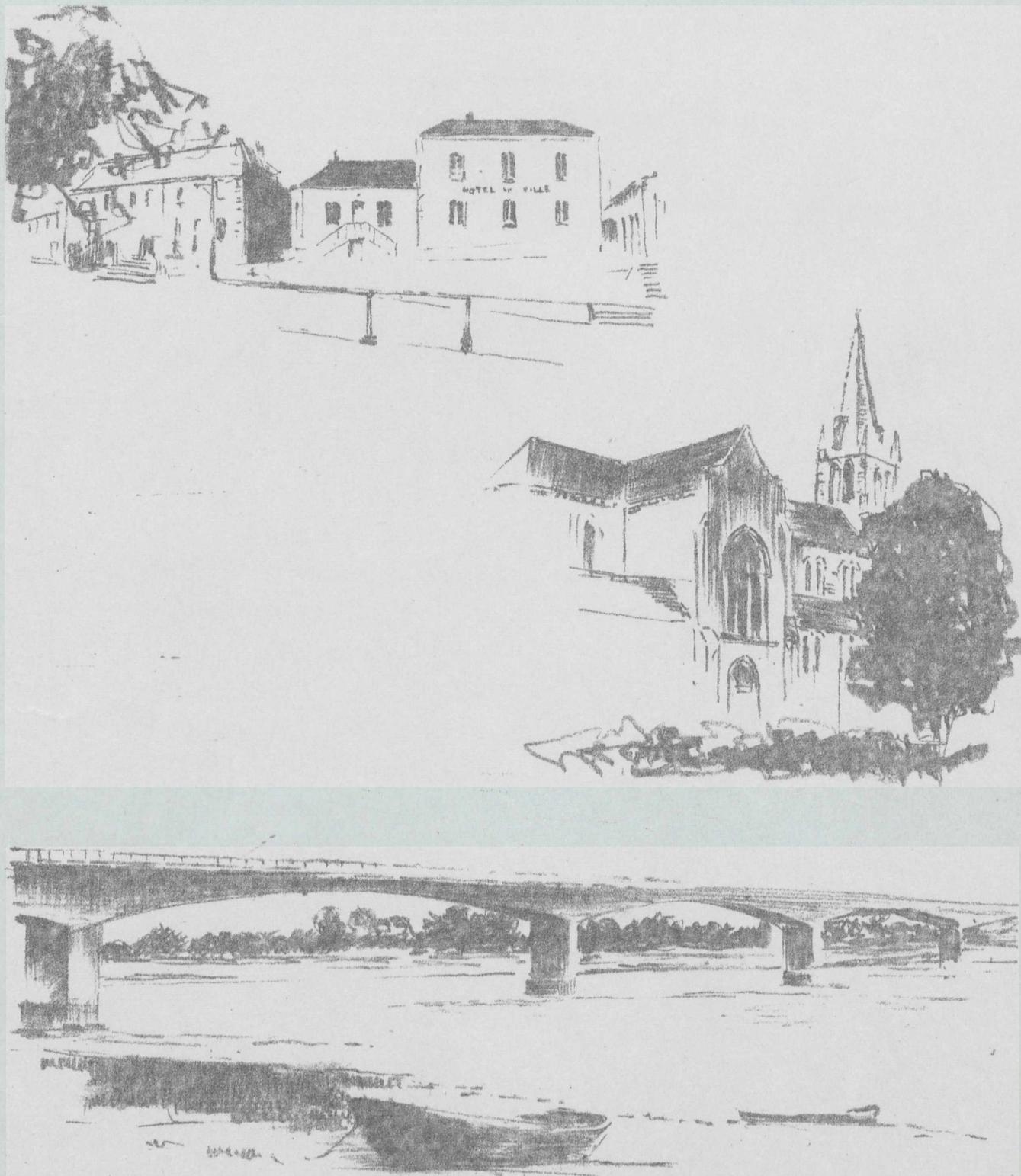
BASSE GOULAINNE

Bulletin Municipal d'Information

mois de

M A I 72

n° 4



EDITORIAL

*_*_*_*_*

Mes Chers Amis,

Ce nouveau bulletin municipal a pour but de vous informer de la vie quotidienne de notre Commune.

Vous avez reçu il y a plusieurs semaines, le bulletin municipal imprimé. Celui-ci a été bien accueilli et nous nous en félicitons.

Quelques erreurs se sont glissées dans l'impression de ce bulletin, nous en avons pris bonne note et nous les rectifierons en vue du prochain tirage.

Notre attention principale se porte, pour l'instant sur le remblaiement en cours, du terrain du Grignon en vue de l'édification du Groupe Scolaire.

En effet, celui-ci va s'avérer absolument indispensable en 1973. La progression extraordinaire de la courbe démographique nous pose des problèmes de rentrées scolaires, difficile en 1972 mais quasi impossible en 1973, sans la construction d'un nouveau groupe scolaire.

A la suite d'efforts répétés, nous avons l'assurance que ce groupe nous sera accordé l'an prochain et qu'ainsi la construction pourra commencer début 73.

Naturellement, en ce qui concerne l'aménagement du reste du terrain, il ne peut en être question actuellement.

Nous espérons que l'amélioration de la situation financière communale nous permettra de réaliser nos projets dans les années futures.

.../...

D'autre part, la route expresse NANTES - CHOLET avec le point de départ du Pont de Bellevue est à l'étude très sérieuse, actuellement. Déjà, nous avons pu obtenir une légère rectification du tracé qui permettra de sauvegarder des terrains cultivables.

En ce qui concerne la vieille cure, et le parking, les travaux avancent, ils ont été stoppés d'une part, par le financement qu'il a fallu trouver et ceci, grâce à des subventions que nous avons obtenues, d'autre part, par le mauvais temps. Nous espérons que ce retard n'a pas trop gêné les utilisateurs.

Je voudrais insister enfin, sur les dangers que représente la circulation sur notre Commune. Comme vous le savez, le nombre d'accidents s'accroît très nettement du fait de l'intensification du trafic routier.

Je me permets donc, d'attirer spécialement l'attention des parents, sur le danger que présentent nos routes actuellement, pour les enfants.

J'ai demandé aux Services compétents, des mesures très importantes pour réduire le nombre d'accidents, et je ne manquerai pas d'intervenir autant qu'il le faudra pour avoir satisfaction.

Je voudrais terminer en remerciant tous ceux qui collaborent de près ou de loin à la vie de la Commune et qui se dévouent le plus souvent dans l'ombre et sans l'espoir de compensation directe.

Je vous prie de croire, Mes Chers Amis, à l'assurance de mes sentiments très dévoués.

LE MAIRE,

Dr Michel HARDY

COMMISSION D'URBANISME

Faisons le point

L'activité est très diverse. C'est pourquoi la Commission s'est scindée en sous-commissions qui ont pris en charge des actions particulières.

* ENTRETIEN & AMENAGEMENT DES BATIMENTS COMMUNAUX

Une classe a été refaite à l'école publique

Le rez-de-chaussée de la vieille cure vient d'être réaménagé pour les besoins de la Commission des Affaires Sociales.

Et bientôt, la Commune disposera également d'une salle communale de 120 m², d'un club pour les jeunes et d'un jardin pour les anciens ou pour les enfants.

* VOIRIE

La Commune a beaucoup à faire et les crédits sont faibles.

Un inventaire très complet de l'ensemble de la voirie communale a été établi et des travaux d'urgence ont été réalisés : construction de regards, empiérement de quelques chemins, nettoyage des fossés (5.200 m viennent d'être curés à la pelle mécanique).

L'aménagement des terrains en dessous de la vieille cure, en parking, va également contribuer à améliorer la visibilité, la circulation et l'esthétique du bas du Bourg.

Nous continuerons en 1972, avec des moyens financiers encore trop modestes.

Un plan de dénomination de la voirie communale est établi. Il reste à passer à la réalisation. Compte tenu du coût, il faudra échelonner dans le temps, la mise en place des noms de rues et des numéros. Mais pour la Grand'Ouche, dont les allées seront baptisées du nom des provinces françaises, ce sera donc fait avant la fin de l'année.

* L'EAU & L'ELECTRICITÉ

Une tranche importante des travaux d'électrification a été engagée par le Conseil Municipal, malgré la charge qui en résulte pour le budget communal : 27.000 Francs

Le programme comprend : la Départementale 119 depuis la Rivière jusqu'au Moulin Soline, la place de la Rivière, la place Saint-Brice (place de l'Eglise) et le bas du Bourg.

Le GENIE RURAL a effectué à notre demande, un avant-projet d'assainissement de l'ensemble de la Commune : 2 stations (La Rivière, La Chesnaie) 2 pompes de reprises (Launay-Sillay, La Jarnigarnière). Les premiers travaux seront engagés en 1973.

* LE PLAN A LONG TERME

Le Conseil Municipal a demandé aux Services de l'EQUIPEMENT, d'établir en liaison avec la Commission d'Urbanisme, un plan "d'occupation des sols".

Ceci devra permettre dans les années à venir, de développer harmonieusement la Commune.

La presse régionale en a déjà beaucoup parlé. Il s'agit du grand projet du Bas du Bourg : 12 hectares pour réaliser progressivement, groupe scolaire, poste, salle de sports, piscine, centre social, club, terrains de sports et espaces verts.

Avant l'été, le terre-plein qui comportera plusieurs niveaux, sera prêt pour les constructions.

La circulation augmente, des projets importants sont prévus par le MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, et BASSE-GOULAINNE est intéressé par ces projets.

La première réalisation sera la "voie expresse" sud à partir du Pont de Bellevue, dont les travaux sont planifiés pour 1974.

Le Conseiller Subdélégué à
l'Urbanisme & à l'Environnement,

P. BEAUPERE

COMMERCE & AGRICULTURE

* FOSSÉS

Le programme d'urgence défini par la Commission en accord avec l'Urbanisme a été enfin réalisé en majeure partie.

Malgré le mauvais temps au moment des travaux, plus de 5 km de fossés ont été curés. Nombre de passages busés ou palâtres ont été supprimés pour être normalisés, afin d'assurer un bon écoulement et d'éventuels raccordements.

Du travail bien sûr, reste à faire et d'autres travaux seront faits dès cette année en fonction des crédits (Le passage des chemins au rotavator notamment qui n'avait pas pu être réalisé l'an dernier par suite des pluies de printemps).

Cependant, permettez-nous d'attirer votre attention sur deux choses :

1°) - Ces fossés représentent une charge d'entretien pour notre budget et il est normal que chacun veille à en assurer le bon état. C'est détruire un bien commun que d'aboutir en tracteur au travers des fossés.

Nous rappelons aux maraîchers en particulier que les eaux de lavage des légumes, si elles sont rejetées directement, bouchent tout écoulement très rapidement par le sable et les débris de légumes alors qu'il est très simple et pratiquement sans frais de les décanter.

Nous insistons à demander la bonne volonté de tous et pour tous, sachant bien que des eaux chargées de terre coulent dans les portions qui viennent d'être curées.

2°) - Si vous avez besoin de poser des buses, adressez-vous à la Mairie. Désormais, la Commune vous les fournira et vous les posera (regards compris quand il y a lieu). Le prix (26 F le mètre) a été fixé compte tenu d'un prix de revient moyen regards compris.

Il nous a semblé en effet, que de confier ce travail aux cantonniers était la meilleure solution pour assurer un travail correct (diamètre, profondeur)

.../...

Si désormais, des buses étaient posées sans leur intervention et d'une manière non conforme, elles risqueraient d'être purement et simplement supprimées par le service de voirie et sans dédommagement.

* MUTATIONS PROFESSIONNELLES

Nous avons reçu en Mairie, une circulaire faisant état d'avantages substantiels accordés aux travailleurs de la terre (salariés, aides-familiaux ou exploitants) qui s'orientent vers un autre secteur.

Il s'agit essentiellement de primes de départ, salaires en cas de formation professionnelle d'adultes.

Il serait trop long de vous publier ici toute la circulaire.

Que ceux qui seraient intéressés (il faut avoir entre 18 et 50 ans) se renseignent à la Mairie, plus d'un mois avant leur départ de la terre.

* TAUPIER

Il est encore trop tôt pour vous annoncer l'entrée en fonction d'un taupier sur notre Commune, mais nous y pensons toujours et devrions pouvoir le faire sur le prochain bulletin.

* CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Ces chenilles qui envahissent certains conifères sont faciles à détruire en cette saison.

Un coup de fusil dans leurs nids suspendus aux branches avant éclosion des oeufs, est paraît-il très efficace.

Les chasseurs désireux d'entretenir leurs formes et leurs fusils feront oeuvre utile en les détruisant.

Le Conseiller Subdélégué au
Commerce & à l'Agriculture,

L. CASSARD

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES & CULTURELLES -
BUREAU D'AIDE SOCIALE

Les nouvelles structures de notre municipalité ont pu semer quelquefois la confusion dans certains esprits du fait des dénominations approchantes de certains services et du fait, aussi de l'activité des nouvelles commissions.

On peut en particulier ne pas se rendre bien compte de la différence qui existe entre la Commission des Affaires Sociales et le Bureau d'Aide Sociale.

Nous allons essayer le plus simplement possible de vous donner le rôle de chacun de ces deux services qui ont tendance à se trouver en face des mêmes problèmes et appelés à traiter parfois des sujets très proches.

La Commission des Affaires Sociales peut être considérée comme le pouvoir consultatif

Le Bureau d'Aide Sociale étant alors le pouvoir exécutif.

I - COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES & CULTURELLES

Elle est appelée à étudier et à donner son avis sur les problèmes qui concernent les personnes âgées (Aides diverses, Réalisations, club, Aide-Ménagère, etc...)

Elle étudie les améliorations qui pourraient être apportées dans la vie des familles avec les problèmes de halte d'enfants, dispensaire, transports scolaires, écoles ; mais aussi aide aux familles en difficultés morales ou matérielles, aide aux enfants, vie sanitaire de la commune, etc...

Elle demande s'il y a lieu la création de permanences assistante sociale - sécurité sociale - mutualité agricole - etc...

Création éventuelle de cours ménagers ou autres.

Elle est chargée également d'étudier les problèmes du travail. Mise à jour des fiches de demandes d'emplois, contacts avec les personnes qui sont sans travail, avec les jeunes qui ne savent comment s'orienter, contacts avec l'Agence Nationale de l'Emploi, etc...

.../...

Elle doit également essayer de créer une vie de culture dans la Commune en créant le bibliobus, en recherchant des conférences ou des loisirs intéressant les adultes, etc...

Le rôle de la Commission qui est très étendu est consultatif, elle est chargée d'attirer l'attention du Subdélégué aux Affaires Sociales et des Conseillers sur tous les problèmes qui sont posés, sur l'aide qu'il faut apporter aux uns et aux autres.

Elle forme parmi ses membres, des groupes qui prendront en charge plus particulièrement une activité. Elle étudie la meilleure façon de résoudre les problèmes qui se présentent mais elle laisse ensuite le soin au Bureau d'Aide Sociale ou à la Municipalité de prendre les décisions définitives, de passer à l'exécution ou de financer l'activité si cela est nécessaire.

II - BUREAU D'AIDE SOCIALE

Le Bureau d'Aide Sociale a une mission beaucoup plus exécutive et secrète.

Il comprend le MAIRE de la Commune, le Subdélégué aux Affaires Sociales, 3 Conseillers Municipaux et 4 personnes nommées par la PREFECTURE.

Son rôle est :

I - De se prononcer sur les demandes de secours qui sont faites par certaines personnes auprès de la PREFECTURE : Grands Infirmes, Aide médicale, Fonds de solidarité, Aide aux Personnes âgées.

Il examine les dossiers et après avis, il les transmet à la PREFECTURE.

Ensuite lorsque ces mêmes dossiers sont présentés devant une commission cantonale, ils sont défendus par le Subdélégué aux Affaires Sociales qui devient le porte-parole du Bureau d'Aide Sociale.

2 - Il est chargé de gérer un budget qui est formé de diverses recettes municipales peu importantes malheureusement à BASSE-GOULAINNE et également d'une subvention qui est votée également par le Conseil Municipal.

.../...

Ce budget permet de distribuer des secours divers sur la Commune. Charbon aux personnes âgées ayant de faibles ressources - Vêtements - lait spécial pour des enfants fragiles, éventuellement secours financier exceptionnel, aide à certaines personnes âgées.

C'est à la majorité des membres du bureau que les décisions sont prises après avis de tous sur la nécessité et l'importance du secours en espèce ou en nature.

Les délibérations du Bureau d'Aide Sociale sont totalement secrètes, le budget est indépendant du budget communal. Seul le Receveur Municipal peut contrôler ce budget

Il faut de la part des participants du Bureau, une grande honnêteté, une grande objectivité et un sens important du secret professionnel.

En conclusion, nous avons donc essayé de vous faire ressortir les différences importantes entre votre Commission des Affaires Sociales qui est là pour étudier, proposer et réaliser certaines activités et votre Bureau d'Aide Sociale qui, lui sous le secret, délibère sur les aides financières communales et départementales à distribuer.

L'un et l'autre de ces services mettent toutes leurs activités à votre service, sont conscients de l'importance de leur tâche et travaillent bien sûr en parfait accord pour le bien de tous.

Le Subdélégué aux Affaires
Sociales & Culturelles,

P.- E. LYNCH

DISTRIBUTION CHARBON PERSONNES AGEES

Le Bureau d'Aide Sociale a pu en 1971 prélever sur son budget, une certaine somme pour faire bénéficier les personnes âgées d'une allocation de charbon.

Bien entendu, cette aide ne pouvait être distribuée à tous les vieillards de la Commune.

Seuls donc, ont bénéficié de cet avantage, quelques personnes de faibles revenus que nous pensions avoir quelques difficultés pour alimenter leur chauffage, cet hiver.

Le Subdélégué aux Affaires
Sociales & Culturelles,

P.- E. LYNCH

SERVICE DU TRAVAIL

Les personnes qui ont fait une demande d'emploi auprès des Etablissements RECORD et qui, à la suite de leur visite d'embauche, ont reçu une lettre de refus, sont priées de se présenter à la MAIRIE de BASSE-GOULAINE avec la lettre qui leur a été envoyée, afin que nous puissions en prendre connaissance puisque c'est nous qui avons été chargés de recueillir les inscriptions.

Le Subdélégué aux Affaires
Sociales & Culturelles,

P.- E. LYNCH

.../...

LES ACTIVITES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES & CULTURELLES

Nous vous donnons ici les sujets les plus importants traités au cours des réunions du 1er trimestre 1972.

La Commission des Affaires Sociales s'est penchée sur les problèmes suivants :

* PERSONNES AGEES

Mise en place et premier fonctionnement du club du 3ème âge

Aide ménagère aux personnes âgées, possibilités et moyens de développer ce service.

* ENFANTS & JEUNES

Mise au point des plans, du mobilier et de l'organisation de la halte d'enfants, pour laquelle nous attendons maintenant l'autorisation d'ouverture.

Création de la nouvelle école publique - Transports scolaires : participation aux diverses réunions de mise au point de ces deux activités.

Recherche de jeunes devant apprendre une technique de poterie, émaux sur cuivre ou aéromodélisme pour créer par la suite des clubs pour les adolescents de BASSE-GOULAINE

* FAMILLES

Etude de la création d'une section de Veuves Civiles qui sera prise en charge par Madame BRISSON et Madame DE QUERAL

Etude sur les besoins d'équipements sanitaires de notre commune.

Installation de la permanence hebdomadaire de Sécurité Sociale tous les jeudi de 15 h 30 à 16 h 30

* TRAVAIL

La Commission a souhaité qu'une organisation assez complète, soit prévue pour le service de l'emploi.

.../...

Ce service va donc faire l'objet de soins particuliers et se développer dans toute la mesure du possible.

MM. LYNCH & NICCOLI sont chargés de :

Mise au point des fiches d'emploi - contacts directs avec les personnes sans travail - recherche de l'emploi - contacts avec l'Agence Nationale de l'Emploi et peut-être permanence de ce service par la suite - information et aide auprès des jeunes

Cette mise en place du service "Travail" sera certainement difficile et longue et demandera donc les efforts des responsables, mais aussi beaucoup de compréhension de la part des usagers.

* CULTURE

Divers échanges sur le fonctionnement du bibliobus

* BUDGET

Nomination de 2 responsables du budget des Affaires Sociales, MM. RENAUDIN & NICCOLI

Préparation du budget des Affaires Sociales pour 1972

Présentation et défense de ce budget devant la Commission Municipale des Finances.

Le Subdélégué aux Affaires Sociales & Culturelles,

P.- E. LYNCH

.../...

LA PAGE DU 3ème AGE

NOTRE CLUB

Nous rappelons à tous nos amis du 3ème Age que nous avons définitivement fixé nos réunions mensuelles au 1er Mercredi de chaque mois, de 14 h à 18 h

Depuis le début de l'année, nous nous sommes retrouvés à 40 chaque après-midi. On a plaisanté, on a joué aux cartes, on a échangé des souvenirs, on a joué aux palets et à la pétanque, mais aussi on a travaillé : on a fait des projets de toutes sortes pour l'avenir, parlé de la future exposition de nos travaux ; ces dames ont confectionné des coussins, des tricots, des napperons qui serviront par la suite à notre exposition des travaux de l'année et nous permettront peut-être d'envisager une sortie tous ensemble.

Nous rencontrons l'Assistante Sociale, l'Infirmière si nous le désirons. Nous pouvons choisir des livres à la bibliothèque.

Notre club s'améliore. Nous avons maintenant de nouvelles chaises confortables, bientôt un meuble de rangement ; nous décorons notre pièce, ainsi nous nous installons chez nous petit à petit.

Le seul regret, peut-être c'est de ne pas voir à nos rencontres du mercredi, de nouveaux visages. Nous sommes 210 à BASSE-GOULAINNE, nous nous retrouvons 40 à la Vieille Cure.

Nous souhaitons que le beau temps vous encourage à venir bien plus nombreux nous retrouver à ces réunions club ; nous sommes si heureux de passer ces après-midi ensemble. Nous vous attendons à nos prochaines réunions en vous rappelant que nous pouvons venir vous chercher chez vous, si vous le désirez.

LE COMITÉ

Nous pensons utile de vous rappeler la liste des personnes qui composent votre Comité. Elles sont toutes prêtes à vous aider ou vous contacter chaque fois que vous en aurez le désir.

.../...

Animateurs : Mme DALLOT - Mme JEUSEL - Mme HARDY - Mr LYNCH

Responsables de secteurs :

- Mr & Mme COISCAUD Père - Le Petit Clos
- Mme PAUL - Les Rouleaux
- Mr & Mme LEBRUN - La Razée
- Mr & Mme MENARD F. - Launay-Sillay
- Mr LAMY P. - Le Gué
- Mme LEFEUVRE G. - Le Bourg
- Mme VINCENT - Le Bourg
- Mme BOUYER J. - La Chesnaie
- Mr RICHARD - La Rivière
- Melle LEVRAULT - Le Bourg

AIDE MENAGERE D'URGENCE

Nous rappelons aux personnes âgées qu'en cas de maladie imprévue grippe ou autres, si elles se trouvent seules sans pouvoir faire leur course ou leur ménage, qu'elles peuvent bénéficier immédiatement d'une aide ménagère qui leur sera envoyée par les services de la Mairie.

Il leur suffira de faire avertir le Secrétaire de Mairie ou Monsieur LYNCH par une personne de leur entourage ou par le responsable de leur quartier.

Dans de tels cas, le rôle de l'aide ménagère, peut être de faire le ménage ou laver un peu de petit linge, faire quelques courses, préparer le repas.

Bien entendu, cette aide qui est faite pour dépanner les urgences, ne peut durer que quelques jours de maladie en attendant qu'une solution soit trouvée.

N'hésitez donc pas à faire appel à cette aide si vous avez besoin.

Le Subdélégué aux Affaires
Sociales & Culturelles,

P.- E. LYNCH

.../...

P.S. - Si la maladie ou la fatigue se prolongent, on peut alors faire appel à l'aide ménagère de l'ASSOCIATION FAMILIALE RURALE dont la responsable est Madame JEUSEL "La Grand'Ouche"

VEUVES CIVILES

Au cours d'une de nos réunions des Affaires Sociales, il a été souhaité de voir se créer à BASSE-GOULAIN, une Section de Veuves Civiles qui sera rattachée à l'Association des Veuves Civiles de NANTES.

Nous faisons appel à toutes les Veuves Civiles de BASSE-GOULAIN qui savent combien leur vie est difficile. Elles doivent comprendre que "l'Union fait la force" et que ce n'est qu'en se regroupant qu'elles pourront mieux faire entendre leurs voix et se défendre contre toutes les difficultés qu'elles vivent journellement.

Les Veuves Civiles de BASSE-GOULAIN savent-elles que certains avantages leur ont été donnés depuis quelques mois ? Que des demandes sont en cours actuellement pour améliorer leurs moyens de vie et leurs retraites ? Ces moyens n'aboutiront que dans la mesure où elles sauront se regrouper.

Madame BRISSON de Launay-Bruneau aidée de Madame DE QUERAL du Bourg, acceptent de créer cette section de Veuves Civiles.

Nous demandons donc à toutes les personnes intéressées de se mettre en rapport avec les deux responsables.

Le Subdélégué aux Affaires
Sociales & Culturelles,

P.- E. LYNCH

.../...

Cette solidarité qui s'établira entre nous, sera le gage d'une réussite certaine pour notre club.

Ces travaux d'aménagement vont débiter très prochainement. Nous comptons sur votre présence pour ces petits travaux qui seront menés, je l'espère dans la bonne humeur et dans la joie d'avoir enfin un local bien à nous.

Toutes les idées seront retenues afin de pouvoir satisfaire le plus de jeunes possible.

Bien sûr, au début ce sera limité mais au fur et à mesure de l'évolution de notre groupe, nous pourrons élargir ce cercle d'activités déjà démarré pour certains.

Nous comptons sur vous tous pour mettre en service le plus tôt possible ce local-club.

Pour le Bureau des Jeunes,

Le Président,

G. CHAMPAIN

Exceptionnellement, la prochaine permanence de Madame MICHEL, Assistante Sociale, aura lieu le :

24 MAI de 14 h 30 à 16 h 30

*_**

.../...

L'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE

Dès la rentrée 1972, des changements assez importants sont prévus en vertu de la loi du 16 JUILLET 1971 dans l'enseignement technique appelé désormais technologique.

Toutes les familles et les enfants intéressés par cette branche voudraient non seulement que les noms changent, mais que les possibilités d'accueil surtout se modifient ainsi que les possibilités aux enseignants techniques d'accéder au stage de formation et de recyclage.

Il apparaît nécessaire de connaître que contiennent toutes ces initiales, afin de mieux comprendre.

- D.F.E.O. - Diplôme de fin d'études obligatoires
- C.E.P. - Certificat d'Education professionnelle
- C.A.P. - Certificat d'aptitude professionnelle
- B.E.P. - Brevet d'études professionnelles
- B.E.I. - Brevet d'études industrielles
- B.E.C. - Brevet d'enseignement commercial
- B.S.E.C. - Brevet supérieur d'enseignement commercial
- B.P. - Brevet professionnel
- B.T. - Brevet de technicien
- B.T.S. - Brevet de technicien supérieur
- D.U.T. - Diplôme universitaire de technologie

- Section I - Enseignement classique (littéraire)
- Section II - Enseignement moderne (Maths - sciences)
- Section III - Enseignement pratique (technologique)

Dans la perspective de cette loi, tous les élèves auront une initiation à la technologie et à la vie économique. Tout enseignement a deux objectifs à atteindre :

- Préparer à une qualification
- Donner une culture générale

L'enseignement technologique pourra commencer dès la 5ème jusqu'au niveau du supérieur.

Un diplômé de l'enseignement technologique sera encouragé à reprendre ses études après une période de vie professionnelle.

.../...

Les élèves de l'enseignement technologique seront appelés à effectuer des stages dans les entreprises.

L'enseignement technologique devra évoluer en même temps que l'économie.

Certes, ces critères fort appréciables nécessitent une mise en place rapide des structures qui cependant doivent s'étaler jusqu'en 1976.

STRUCTURES DU PREMIER CYCLE DU SECOND DEGRÉ

Du nouvel organigramme, essayons de dégager ce que seront les structures de ce nouveau technique et de façon plus générale du premier cycle du second degré.

Rien de changé pour les sixièmes et cinquièmes qui conservent leur différenciation en section I II III

Ensuite interviennent un palier d'orientation et une redistribution des élèves entre les filières classiques et modernes (I & II) d'une part et celles qui remplaceront les classes terminales pratiques, d'autre part. Celles-ci deviendront classes préparatoires avec enseignements technologiques (ancienne 4ème pratique) et classe de pré-professionnelle (ancienne 3ème pratique). Elles continueront cependant de fonctionner dans les C.E.G. & C.E.S. (3ème & 4ème)

Examinons les voies possibles à un élève de 5ème âgé de 14 ans. S'il n'est pas admis en 4ème I & II (classique ou moderne) il peut

- A) - Entrer directement dans un C.E.T. et y préparer le C.A.P. en 3 ans
- ou B) - Continuer son collège d'origine et suivre une classe préparatoire si son niveau est insuffisant.

A l'issue de cette classe préparatoire, il peut :

- 1°) - Entrer dans un C.E.T. et préparer le C.A.P. (Certificat d'Aptitude Professionnelle) en 3 ans
- ou 2°) - Effectuer un an dans une classe d'enseignement technologique lui permettant d'obtenir le C.E.P. (certificat d'éducation professionnelle)
- ou 3°) - Effectuer un an dans une classe professionnelle en se présentant au D.F.E.O. (diplôme de fin d'études obligatoires).

.../...

Enfin il faut noter qu'une possibilité est offerte à l'élève de 15 ans, d'entrer directement dans l'une de ces deux dernières classes sans passer par la classe préparatoire. De même que le titulaire du D.F.E.O. peut-être dirigé vers un C.E.T. dans une classe d'enseignement technologique pour préparer le C.E.P. en 1 an

Nous notons également que les sections d'éducation professionnelle actuelle ne disparaissent pas totalement, quoique ses effectifs décroissent chaque année.

En conclusion, il s'agit d'un premier schéma, des précisions seront apportées très prochainement.

Extrait d'actualités sociales.

Le Subdélégué à la Jeunesse,
aux Sports & Loisirs,

J. LE MAUR

CONCOURS DES JARDINS & BALCONS FLEURIS

Comme tous les ans, notre Commune doit participer au Concours des Jardins et Balcons Fleuris.

Mais ce concours n'est qu'un prétexte au fleurissement de la Commune qui permettra une vie plus agréable à tout le monde.

Je fais un appel très pressant aux propriétaires de jardins donnant sur l'extérieur, pour qu'ils soignent spécialement ceux-ci et également, les abords mêmes de la route qui peuvent très bien être fleuris.

Il serait souhaitable, d'autre part, que les propriétaires de fenêtres garnissent celles-ci de jardinières et de fleurs, pouvant ainsi petit à petit transformer la physionomie de notre Commune.

La végétation en général et le fleurissement en particulier restent pour tous, une cause de l'amélioration de la vie dans ce monde tellement perturbé.

.../...

Comme tous les ans, le concours des jardins et balcons fleuris se fera en quatre échelons

- 1°) - concours communal
- 2°) - concours cantonal
- 3°) - concours départemental
- 4°) - concours national

Pour chacun de ceux-ci, un jury spécial passera visiter les réalisations.

Dans ce but, et pour être sûr que tout se passe dans l'ordre, je vous demande de vous inscrire dès maintenant, à la MAIRIE de BASSE-GOULAINÉ, en précisant s'il s'agit d'un jardin ou de balcons.

Comptant sur la participation de tous à cet embellissement indispensable, nous vous en remercions et vous souhaitons une très bonne réussite.

INFORMATIONS DIVERSES

Nous rappelons les diverses manifestations fêtes et divers devant se dérouler en 1972.

- DIMANCHE 4 JUIN - Rallye des Anciens d'Afrique du Nord
- DIMANCHE 11 JUIN - Kermesse paroissiale
- DIMANCHE 18 JUIN - Kermesse Inter-Amicales des Ponts de Thouaré
- SAMEDI 24 JUIN - Feux de la St Jean
- DIMANCHE 3 SEPTEMBRE - Collecte de Sang à BASSE-GOULAINÉ
- DIMANCHE 10 SEPTEMBRE - Fête Inter-Sociétés

A noter que les dates de fonctionnement de la Ruche et du C E V organisés par l'Association Familiale Rurale, sont : du lundi 3 JUILLET au vendredi 28 JUILLET (l'après-midi) avec fête de fin de Ruche, le DIMANCHE 23 JUILLET.

Une réunion a eu lieu le VENDREDI 21 AVRIL au Café des Sports, où étaient conviés tous les conscrits et conscrites de la classe 52 en vue de prévoir l'organisation de la sortie et du banquet des 40 ans. Au cas où certaines personnes auraient été oubliées,

.../...

nous leur demandons de bien vouloir donner leurs noms et adresses à Mr Hubert BOUYER - Boulanger au Bourg -

A titre d'information, nous vous informons que la Caisse Rurale de Crédit Mutuel de BASSE-GOULAINÉ a ouvert ses portes, Place de l'Eglise, le MARDI 18 AVRIL 1972.

Les heures d'ouverture au public sont les suivantes :
du mardi au vendredi : 9 h - 12 h
le samedi : 9 h - 12 h & 15 h - 17 h

O. P.

JOURNÉE CYCLISTE DU 16 AVRIL 1972

Le groupement Inter-Sociétés de BASSE-GOULAINÉ a organisé

le matin à 9 heures - une étape du Rallye cyclotouristique de la Foire Commerciale organisé par l'U.C.M. de NANTES.

Une participation de 330 amoureux de la "Petite Reine" a animé pendant 1 heure, un buffet bar bien garni mis à leur disposition. Un tirage au sort des billets de participation des concurrents a eu lieu grâce aux nombreux lots mis à disposition par l'Inter-Sociétés et les Commerçants de BASSE-GOULAINÉ.

l'après-midi à 15 heures - une course cycliste de 80 km sur un circuit bien étudié avec le concours de la Pédale Nantaise. Une participation de 77 coureurs nous a valu une affluence de personnes intéressées sur tout le parcours et plus particulièrement sur le terrain des sports où eurent lieu le départ, le contrôle des 15 tours du circuit et l'arrivée. Un buffet bar bien achalandé et des stands d'attraction retenaient les spectateurs entre les tours du circuit.

Cette journée fut pleinement animée grâce au dévouement désintéressé des dirigeants des Sociétés participantes qui ont tout mis en oeuvre pour la réussite de

.../...

REMISES DE DECORATIONS

Au cours d'une réunion qui s'est tenue à la MAIRIE,
le 22 AVRIL, Monsieur le MAIRE a remis à :

Mr Jean GOUILLON " Le Moulin Soline" la médaille
de vermeil d'Honneur Départementale & Communale pour 36 années
de mandat électif de 1935 à 1971.

MM. Georges ALLARD "L'Echallier" et Ernest GUILLOU
"Les 3 Cheminées" Ont reçu la Médaille d'argent pour 26 années
de Conseil Municipal.

MM. Bernard JANNIN "La Rivière" et Pierre BARRAULT
"La Croix des Fosses" se sont vu attribuer le titre de
reconnaissance des Anciens d' A. F. N.

Assistaient à cette réunion, le Conseil Municipal,
Mr DE COUESBOUC, Conseiller Général du Canton,

Mr FAVART, Percepteur

Mr EDELIN Louis, Ancien MAIRE et son épouse,
et le personnel communal

Les épouses des récipiendaires reçurent une gerbe
de fleurs.

*_*_*_*_*_*_*_*

